Le sacrifice rituel : un symbole religieux !

L'acte de sacrifier des animaux au nom de Dieu, appelé Oudh-hiya en arabe fait parti des symboles –*chi'âr*- de certaines religions et plus particulièrement de l'Islam.
On retrouve ainsi cet acte chez les peuples précédents qui attachaient un soin particulier à son accomplissement. Le Qour'aan dit : " **Et Nous avons institué dans chaque communauté le sacrifice** ".

Respecter les symboles de la religion est une preuve de " **la piété des cœurs** " précise encore Allah dans le Qour'aan.

A propos de ce verset, il est intéressant d'expliquer les termes "**respecter les symboles**" :

Les exégèses sont unanimes pour dire que les symboles auxquels il est fait allusion sont les animaux destinés au sacrifice rituel et les respecter veut dire accomplir l'acte de sacrifice par amour pour Dieu et avec envie de le faire du mieux possible; c'est la raison pour laquelle certains hadiths parlent de bien traiter l'animal, de bien le nourrir et l'engraisser, d'éprouver de l'affection à son égard, etc…

Le récit du sacrifice de Ibrâhîm *alayhis salam* avec son fils Ismâ-îl *alayhis salam* est le symbole incontesté et l'exemple parfait de l'amour incommensurable d'un serviteur envers son Créateur; Ibrâhîm *alayhis salam* étant le père des prophètes.

Son sacrifice a été -*à juste titre*- intronisé dans la Chari'ah du prophète Mouhammad *sallallâhou 'alayhi wa sallam* à titre d'acte *sounnah* (faisant référence à l'action du Prophète Mouhammad (sallallâhou 'alayhi wa sallam) qui le fit régulièrement durant les 10 ans passées à Madina) et juridiquement désigné comme "**acte obligatoire**" (***wâdjib***) sur "tout musulman(e) pubère, libre, sain d'esprit, non voyageur et sur qui la Sadaqatoul Fitr est wâdjib".

Cette "obligation" repose essentiellement sur le verset suivant : "**Accomplis la salah (pour ton Seigneur) et égorges (wan har)**". *(Sourate 106 - verset 2)*

"**Wan har**" signifie égorge les animaux le jour de *Nahr*, qui est le 1er jour de sacrifice, le 10ème Dhoul Hijjah *(il est permis de sacrifier les animaux destinés au Oudh-hiya les 10, 11 et 12ème Dhoul Hijjah jusqu'au coucher du soleil).*

Le Prophète *sallallâhou 'alayhi wa sallam* rappelle l'importance de l'acte du sacrifice en ces jours en précisant ***qu'il n'y a aucune action plus aimée par Allah en ce jour de 'Eidoul Adh-ha que le sacrifice d'un animal***.

Les narrations prophétiques sont suffisamment explicites pour que le musulman prenne conscience du caractère noble du Oudh-hiya. " ***Celui qui a les moyens et ne fait pas le Oudh-hiyah, qu'il ne s'approche pas de notre Mousalla*** *('Eidgah)* " a dit le prophète *sallallâhou 'alayhi wa sallam* au sujet des personnes négligentes.

Le *Mousalla* est généralement le lieu où les musulmans se réunissent le matin du jour de Eidoul Adh-ha pour accomplir la Salatoul Eid, exclusive à ce jour. Après la salah, ils partent sacrifier les animaux déstinés au Oudh-hiya.

Il est donc vraiment décevant que le musulman qui possède les moyens de faire le sacrifice d'animaux vienne accomplir cette salah au *Moussalla* et ensuite n'accomplit pas son devoir de sacrifice d'animaux.

Le prophète *sallallâhou 'alayhi wa sallam* lui-même n'a jamais manqué de sacrifier des bêtes chaque année durant son séjour de 10 ans à Madina.

C'est en raison des arguments du Qour'aan et des hadiths que les savants Imâm Abou Hanifa et Imâm Mâlik *rahimahoumoullah* sont d'avis que le Oudh-hiya est ***wâdjib***. *(Voir al Mourni vol.11-pg.95 et Badâ-i'ous Sanâ-i' vol.5-pg.62)*

Et ceux qui désignent cet acte comme " *sounnah mou-akkadah* " ne veulent en aucun cas faire comprendre qu'il est possible de ne pas l'accomplir car le prophète *sallallâhou 'alayhi wa sallam* lui, ne l'a jamais abandonné.

Et comme le rappelle Allâm Daquiquoul'id *rahimahoullah*, "***il n'a aucune divergence dans le fait que le Oudh-hiya est un symbole de l'islam***" *(Ahkâmoul Ahkâm V.2 / P.110)*